



**LA FERTÉ ALAIS  
ESSONNE**

**DATE DE CONVOCATION**

21 septembre 2021

**DATE D’AFFICHAGE**

21 septembre 2021

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice : 27

Présents : 17

Votants : 26

**OBJET :**

**Demande de fonds de concours n°5 relatif au développement durable - auprès de la CCVE : SAS Centre de Loisirs Aquarelle**

Pour : 26  
Contre : 0  
Abstention : 0

Transmise en sous-préfecture le 29/09/2021

Publiée le 29/09/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE LA FERTÉ ALAIS**

L’an deux mille vingt et un, le 27 septembre à 20H00, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

**Etaient présents** : Mmes et M. Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Claire HERLIN, Hervé FRANEL, Alexa PELAGE, Stéphane RAYNAL, Françoise BOUSSAT, Guy-Charles HUMBERT, Marie, Solange GRILLOT, Alain SOUÉDET, Fleurine BOCQUILLON, Stéphanie MARTINS VIANA, Laurent PERTHUIS, José AZEVEDO, Stéphane LE PECULIER (arrivé à 20H11), Rodolphe WELSCH, Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX,

**Etaient Absents excusés** :

Sylvain PASTORELLO donne pouvoir à Ariel SHEPS  
Christine DAVOINE donne pouvoir à Claire HERLIN  
Julien CAYZAC donne pouvoir à Hervé FRANEL  
Jacqueline GALEAZZI donne pouvoir à Alexa PELAGE  
Maria PYRKA, donne pouvoir à Marie, Solange GRILLOT  
Philippe VAN ROSSOMME donne pouvoir à Mariannick MORVAN  
Annick BAZIN donne pouvoir à Mariannick MORVAN  
Danièle PAGEARD donne pouvoir à Rodolphe WELSCH  
Nicolas FOURNILLON donne pouvoir à Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX

**Etaient Absents** : Laure CHENU

**DEMANDE DE FOND DE CONCOURS N°5 RELATIF AU  
DEVELOPPEMENT DURABLE - AUPRES DE LA CCVE : SAS  
CENTRE DE LOISIRS AQUARELLE**

**Le Conseil Municipal,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5214-16 V ;

**VU** la délibération du Conseil Communautaire n°18-2021 en date du 13 avril 2021, approuvant le Règlement d’attribution des fonds de concours de la Communauté de Communes du Val d’Essonne ;

**VU** les statuts de la Communauté de Communes du Val d’Essonne ;

**CONSIDERANT** que la Commune de La Ferté-Alais souhaite créer un SAS isolant à l’entrée du Centre de Loisirs Aquarelle, et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes du Val d’Essonne ;

**CONSIDERANT** que le montant du fonds de concours demandé n’excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint en annexe ;

**CONSIDERANT** l’avis de la Commission Travaux, Entretien de la ville, Urbanisme, et Aménagement du Territoire du 14 septembre 2021 ;

**CONSIDERANT** l’avis de la Commission Finances du 16 septembre 2021.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A  
L’UNANIMITE**

**SOLLICITE** un fonds de concours auprès de la Communauté de Commune du Val d'Essonne en vue de participer au financement de la création d'un SAS isolant à l'entrée du Centre de Loisirs Aquarelle, à hauteur de 5000€,

**AUTORISE** Madame Le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre pour copie conforme

Le Maire  
Mariannick MORVAN

